Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260910-05_09_2026-DE

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Le dix septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier GUERVILLY à la mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 3 septembre 2026 2026	
Présents :	Olivier GUERVILLY Odile HERVE Ghislaine COTREL Arnaud LE BRAS Laure ROPERS Romain LE CABEC (19h00) Gilles LE CALVEZ Sylvie LE NORMAND	Alexandre LE DANTEC Sophie MENGUY Eric MORDELET René QUEMENEUR Raphaël LOUBATON Myriam BIDAULT (18h50)
Absents excusés :	Hélène CORBEL	
Absents :		
Pouvoirs :	Eric MORDELET pour Arnaud LE BRAS	
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Ghislaine COTREL	

N° 05.09.2026 : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION - pour le projet de réhabilitation de la maison EVEN

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter une subvention à Guingamp- Paimpol Agglomération au titre du fonds de concours pour la sauvegarde du dernier commerce.

Lien entre le projet et les thématiques éligibles aux fonds de concours de Guingamp Paimpol Agglomération au service du développement et du soutien économique :

☒ Derniers commerces

☒ Le soutien à des commerces en centre-bourg hors commerce de première nécessité

☒ Le soutien à l'aménagement de bars, cafés restaurants ou cafés associatifs

Vu le pacte financier et fiscal de Guingamp Paimpol Agglomération instaurant un dispositif de fonds de concours communautaire approuvé par délibération du conseil municipal de Saint-Clet du 10 septembre 2026.

Vu le règlement général de fonds de concours approuvé par délibération du conseil municipal du 10 septembre 2026.

Vu le plan de financement de l'opération présenté :

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260910-05_09_2026-DE

Extension du dernier commerce communal et création d'un logement social

Estimation opération travaux :

Dépenses	
Eligibles CDT 2022-2027	
Travaux extension et réhabilitation partie Bar	210 846.00 €
Travaux rénovation logement social - PLUS	178 994.00 €
Travaux ravalement partie commerce	27 100.00 €
MOE + Permis de construire	35 440.00 €
Diagnostics divers (amiante, audit, DPE, bureau de contrôle, étude de sol, ERP…)	25 000.00 €
Total (1)	477 380.00 €
Non éligibles CDT 2022-2027	
Total (2)	- €
TOTAL (1+2)	477 380.00 €

Recettes			
Aides publiques		% / à l'opération globale	% / aux dépenses éligibles
Région - BVPB	66 600.00 €	13.95 %	
Etat - DETR	45 000.00 €	9.43 %	
Département – contrat de territoire	113 734.00 €	23.82 %	
Etat - Bonus "recyclage foncier et immobilier"	3 001.00 €	0.63 %	
Total subventions + les loyers	299 459.60 €	62.73 %	
loyers sur 5 ans logement (319€/ mois)	25 140.00 €		
loyers sur 5 ans commerce (766,41€ /mois)	45 984.60 €		
Autofinancement			
Commune	177 920.40 €	37.27 %	
Total autofinancement (2)	177 920.40 €	37.27 %	
TOTAL (1+2)	477 380.00 €	100.00 %	

Attention : le montant de la subvention CDT 2022-27 sollicité ne doit pas dépasser 70 % des dépenses éligibles

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **Valide** le projet et le plan de financement de l'opération présentée ci-dessus,
- **Demande** à bénéficier des aides au titre du fonds de concours de Guingamp-Paimpol Agglomération en complément des aides des instances détaillées dans le tableau ci-dessus.
- **Autorise** le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles de chacun des fonds sollicités.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Olivier GUERVILLY

La secrétaire de séance,
Ghislaine COTREL

MAIRIE DE SAINT-CLET 22260